

Règlement du Triathlon du Champsaur 2026 distance M

1. Le règlement en vigueur pour l'épreuve est celui de la FFTRI.
2. Les différentes catégories récompensées sont les suivantes :
 - 3 premières Femmes et 3 premiers Hommes au scratch sans cumul des prix possibles
 - Premières Femmes et premiers Hommes des catégories Junior, Senior, Master sans cumul
 - 3 Premières Equipes au scratch en relais sans cumul des prix possibles
 - Première Equipe Féminine en relais
 - Première Equipe Masculine en relais
 - Première Equipe Mixte en relais
3. Il est impératif de respecter le code de la route durant l'épreuve.
4. Il est interdit de recevoir une aide extérieure et donc tout véhicule suiveur est interdit, sont même interdits les accompagnateurs cyclistes et pédestres sous peine de disqualification.
5. Seuls les arbitres officiels de la FFTRI peuvent appliquer des sanctions ou déléguer un pouvoir à un commissaire d'organisation.
6. Les arbitres officiels FFTRI sont vêtus d'une tenue bleue et grise.
7. Il est formellement interdit de doubler un autre concurrent dans les intersections et lors de passage de ponts, ainsi que de prendre un sens giratoire à l'envers.
8. Le concurrent qui désire abandonner ou qui est disqualifié est tenu de porter son dossard ainsi que son transpondeur à un arbitre ou au poste d'organisation le plus proche.
9. **Il n'y aura pas de remboursement des droits d'inscription en cas de défection du triathlète pour quel que motif que ce soit. Cependant, en cas d'accident ou de maladie sur présentation d'un certificat médical attestant et précisant d'une manière formelle une incapacité physique à participer le 06 Septembre 2026 au Triathlon M du Champsaur ou encore dans le cas du décès d'un proche du concurrent dans la semaine précédant le 06 Septembre 2026 et d'un justificatif de lien de parenté. Dans ces deux cas seulement, un remboursement de 50% du droit d'inscription payé sera accordé au compétiteur pour l'année 2026. Aucune autre dérogation ne sera acceptée.**
- Si l'épreuve est annulée 2 mois avant la date fixée pour des raisons sanitaires liées au COVID, un remboursement de 100% du droit d'inscription payé sera accordé au compétiteur pour l'année 2026.**
10. Le nombre de participants au **Tri M Solo** est limité à **300** participants et **50** Equipes pour Le **M Relais** pour 2026.
11. **Le prix de l'inscription est de 55€ pour le M solo, 70€ pour le relais en duo ou en trio. Fin des inscriptions fixée au dimanche 30/08/2026 minuit dans la limite des places restantes sur les sites :**

- <https://triathlonduchampsaur.com>

- <https://www.sportsnconnect.com/calendrier-evenements/view/21626/triathlon-du-champsaur-2025>

Prix de la licence expérience M Solo : 22€ Prix de la licence expérience M Relais : 5€ / Concurrent

12. 1 dossard et les autocollants identifiants le concurrent sont fournis par l'organisateur, ce matériel deviendra la propriété du compétiteur après la course. **Bonnet de bain non fourni aux concurrents solo pour l'édition 2026** (Triathlon DURABLE).

Un transpondeur pour le chronométrage sera prêté et devra être rendu à l'arrivée de l'épreuve.

13. Les triathlètes sont tenus de porter obligatoirement le dossard sur une ceinture prévue à cet effet **(non fournie par l'organisateur)** sans qu'aucune partie de ce dernier ne soit cachée ou enlevée, il en sera de même pour les bonnets de bain non fournis et les autocollants.

14. Le vélo avec autocollant, Le casque cycliste avec autocollants, la ceinture porte dossard avec dossard et le transpondeur sont obligatoires pour accéder au parc à vélo. Les vélos seront fixés par la selle ou la roue arrière.

15. **L'ouverture du parc à vélo pour le dépôt des équipements se fera le dimanche 06/09/2026 de 8h00 à 9h00.**

16. Les déplacements des concurrents dans le parc à vélo se feront uniquement à pied.

17. La ligne tracée à la sortie du parc à vélo et celle tracée à l'arrivée du vélo indiquera l'endroit où les concurrents devront respecter l'obligation de monter sur leur vélo et de descendre de leur vélo.

18. **Le départ de l'épreuve se fera en Mass start le dimanche 06/09/2026 à 9h30 pour les concurrents du M Solo puis à 9h35 pour le M relais, les femmes et hommes se rejoindront après 150m de natation.**

19. **HORAIRES DISQUALIFICATIFS :**

Natation	Km 0	Néant
Vélo	Parc à vélo - km 50	Néant
Course à pied	Ligne d'arrivée - km 10	Néant

20. **Présence obligatoire au briefing du dimanche 06/09/2026 de 9h15 à 9h25 dans l'aire de départ natation plan d'eau de St-Julien en Champsaur.**

21. **Chaque concurrent devra se conformer aux exigences sanitaires en vigueur à la date de l'épreuve (pass sanitaire, port du masque, distanciation sociale, gestes barrières, vaccination etc. ou toute autre mesure décrétée par le gouvernement à cette date).**

22. Composition des ravitaillements : Eau, Boisson gazeuse, Coca-cola, Fruits secs, biscuits salés.

23. **Postes de ravitaillement :**

Natation : Aucun Ravitaillement
Vélo : Ancelle (km 20) – La villette (km 38)
Course à pied : KM 1,9 / 3,2 / 6,7 / 8,3 / Arrivée.

24. **Distances :**

Natation : 1,5 Kilomètres avec sortie à l'australienne à mi-parcours
Vélo : 50 Kilomètres (850m de dénivelé positif)
Course à pied : 10 Kilomètres (50m de dénivelé positif) mi route et chemins

25. Il est possible qu'un contrôle anti-dopage soit réalisé après l'arrivée selon les règles prévues par la FFTRI ainsi qu'un contrôle anti-dopage mécanique sur les vélos avant, pendant et après l'épreuve.

26. Tous les concurrents seront obligatoirement détenteurs d'une licence à la Fédération Française de Triathlon en cours de validité à la date de l'épreuve ou être licencié dans leur pays d'origine. Tout concurrent non licencié devra prendre une licence expérience d'un montant de 22€ pour le M Solo ou de 4€/concurrent pour le M en relais.

Pour les concurrents majeurs non-licenciés, il faudra remplir le questionnaire santé sur la plateforme d'inscription.

Pour les mineurs non licenciés, il faudra, en plus du questionnaire santé, remplir une autorisation parentale au moment de l'inscription sur le site dédié.

27. Sanctions : Barème des Sanctions : voir le cahier des charges de la FFTRI

28. En dehors des points précédents, il est fait application de la réglementation Sportive 2026 de la Fédération Française de Triathlon. Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et l'accepter. Et notamment reconnaît comprendre la réglementation relative au drafting et au dopage.

29. Drafting interdit

30. Le retrait des dossards se fera au plan d'eau de St-Julien-en-Champsaur / tente retrait dossards le vendredi 04/09/2026 de 17h00 à 20h00, le samedi 05/09/2026 de 8h30 à 12h30 et de 16h30 à 19h00 puis le dimanche 06/09/2026 de 6h30 à 8h00. Chaque concurrent devra présenter sa carte d'identité au moment du retrait de son dossard. En cas de mauvais temps, l'organisation se réserve le droit de modifier ce lieu.

31. La remise des récompenses du triathlon M se fera le dimanche 06/09/2026 à partir de 15h30 au plan d'eau.

32. Dans le cas où la natation serait impossible, celle-ci serait remplacée par deux boucles de 2,25 km de course à pied autour du plan d'eau de St-Julien-en-Champsaur pour un total de 4.5 km.

33. La responsabilité de l'organisateur se limite aux vélos dont il a la garde dans le parc le dimanche 06/09/2026 de 9h00 à 15h00. Pour le petit matériel, aucune responsabilité de l'organisateur.

34. Le dossier d'inscription doit être complet, il est possible de le remplir en ligne directement sur les sites suivants :

- <https://triathlonduchampsaur.com>

- <https://www.sportsnconnect.com/calendrier-evenements/view/21626/triathlon-du-champsaur-2025>

35. Tout dossier d'inscription incomplet ou non conforme ne sera pas pris en compte par l'organisation qui procédera au rejet sans remboursement lors de la vérification du dossier sans aucune contestation possible. Vérifiez donc bien votre dossier avant le paiement de l'engagement.

36. Chaque participant autorise expressément l'association "Gap Hautes-Alpes Triathlon", organisatrice de l'épreuve, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Triathlon M du Champsaur, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être portées à cette durée.